

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 septembre 2006
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5535^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
à New York, le lundi 25 septembre 2006, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 5535^e séance, tenue à huis clos le 25 septembre 2006, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Somalie".

Avec l'assentiment du Conseil et conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Président a invité le représentant de la Somalie, M. Ismaël Mohamoud Hurreh, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, à participer à la discussion.

Avec l'assentiment du Conseil et agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le Président a invité M. Raphael Tuju, membre du Parlement et Ministre des affaires étrangères du Kenya, Président du Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à participer à l'examen de la question.

Les membres du Conseil, M. Tuju et M. Hurreh, ont eu un échange de vues constructif. »

